Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20210114-09-2021-DE
Date de télétransmission : 22/01/2021
Date de réception préfecture : 22/01/2021

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

06 janvier 2021

Date de la réunion :

14 janvier 2021

N°09.2021

Objet de la délibération :

Finances – Ouverture anticipée de crédits d'investissement – Exercice 2021 - Modification

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **14 janvier 2021**

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt et un **le 14 janvier, à 14h30,** le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Corinne GARCIA, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Christophe THORIN

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN,

Pouvoirs :

Marie-Agnès FERET a donné pouvoir à Corinne GARCIA
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Karine MICHOT a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Vincent ROBIN a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI

Membres titulaires excusés : Yann BOURSEGUIN, Pascal HUGUET

Membres absents : Claude DENIS, Régine VASSAUX

Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

François FROMET a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet à l'exécutif, sur autorisation de l'organe délibérant, en l'absence d'adoption du budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Président rappelle aux membres la délibération n° 52.2020, du 04 décembre 2020, relative au vote des crédits anticipés d'investissement, au titre de l'année 2021.

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20210114-09-2021-DE
Date de télétransmission : 22/01/2021
Date de réception préfecture : 22/01/2021

Pour mémoire :

Article 2051 Concessions et droits similaires, brevets....	8 000,00 €
Total chapitre 20	**8 000,00 €**
Article 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	3 000,00 €
Article 2154 Matériel médical	2 000,00 €
Article 2183 Matériel de bureau et informatique	2 240,00 €
Article 2184 Mobilier	1 000,00 €
Total chapitre 21	**8 240,00 €**

Le montant total des crédits ouverts est de 16 240,00 €. Les crédits seront repris au budget primitif 2021.

Le Président fait part aux administrateurs, qu'au regard du besoin urgent de remplacer le matériel de reprographie, il y a lieu de modifier la délibération citée ci-dessus.

Le Président propose la nouvelle répartition des crédits selon le schéma suivant :

Article 2051 Concessions et droits similaires, brevets....	800,00 €
Total chapitre 20	**800,00 €**
Article 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	500,00 €
Article 2183 Matériel de bureau et informatique	14 500,00 €
Article 2184 Mobilier	440,00 €
Total chapitre 21	**15 440,00 €**

Le montant total des crédits ouverts est de 16 240,00 €. Les crédits seront repris au budget primitif 2021.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de modifier la délibération n° 52.2020, du 04 décembre 2020, relative au vote des crédits anticipés d'investissement, au titre de l'année 2021,

- d'autoriser cette ouverture anticipée de crédits d'investissement, à hauteur de 16 240,00 €, selon le schéma suivant :

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20210114-09-2021-DE
Date de télétransmission : 22/01/2021
Date de réception préfecture : 22/01/2021

Article 2051 Concessions et droits similaires, brevets....	800,00 €
Total chapitre 20	**800,00 €**
Article 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	500,00 €
Article 2183 Matériel de bureau et informatique	14 500,00 €
Article 2184 Mobilier	440,00 €
Total chapitre 21	**15 440,00 €**

– de préciser que ces crédits seront repris au budget primitif 2021,

– d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 22 janvier 2021
Exécutoire le : 22 janvier 2021

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 14 janvier 2021

Le Président

Eric MARTELLIERE